

Communiqué de la FRAPNA Drôme

Pourra-t-on vivre ici en bonne santé ? Eau non-conforme à Bourg-lès-Valence : suite

17 avril 2014

La semaine dernière, la FRAPNA Drôme alertait les habitants de Bourg-lès-Valence : l'eau du robinet avait dépassé le taux de nitrates autorisé, avec une valeur de 54mg/l depuis le mois de janvier. Cette situation prévisible n'avait fait l'objet d'aucune communication, malgré le risque sanitaire... Cette urgence aurait pourtant dû provoquer, depuis plusieurs années, à l'initiative des élus, une mobilisation forte de tous les habitants et professionnels du périmètre de captage pour retrouver une eau potable de qualité.

Mais la municipalité aura attendu et finalement proposé en urgence au préfet en avril 2014, une dérogation afin de délivrer une eau non-conforme durant une année, dans l'objectif de remettre en route la station de dénitrification. Cette mauvaise solution pourrait peut-être doubler le prix de l'eau pour les consommateurs !

Face à une polémique médiatisée, une solution technique moins onéreuse a finalement été mise en place : diluer l'eau du captage provenant majoritairement de la plaine et très chargée en nitrates avec l'eau de la nappe d'accompagnement du Rhône. Pour permettre cet appel d'eau au niveau du captage, il a fallu augmenter la quantité pompée qui passe de 150m³/heure à 450m³/h.

Si le taux de nitrates est retombé au-dessous de la norme à 41mg/l, où sont rejetés les 300m³/h prélevés en excédent ? La municipalité précédente avait investi pour limiter les fuites et le gaspillage dans le réseau de distribution d'eau. Le prélèvement avait chuté à 150 m³/h ! Pour récupérer une qualité d'eau conforme, installe-t-on désormais le gaspillage à la source ?

La FRAPNA Drôme demande qu'une évaluation objective du problème de l'eau soit faite à Bourg-lès-Valence, puis qu'elle soit portée à la connaissance des habitants, afin qu'avec eux, de vrais solutions durables soient élaborées.

Sur l'ensemble du département de la Drôme, il ne faut plus attendre les catastrophes pour agir. La préservation de la qualité de l'air et de l'eau doit faire l'objet d'une mobilisation prioritaire. Cette mobilisation est porteuse d'emploi, valorise notre patrimoine naturel local, et surtout nous permet d'espérer continuer à vivre ici en bonne santé...